

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 14 avril 2025

Le 14 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n° 2025-36 : Cotisation 2025 à l'agence Hauts de Garonne Développement

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL
Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Hélène BARBOT à Justine ADENIS - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Pascal CAVALIERE - Sandrine TIGNOL à Nathalie LACUEY
Florent NAPOL à Vincent BUNEL - Jonathan SINSOU à - Nicolas CALT

Mme Andrée COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réussite de certains projets est subordonnée à une réelle intercommunalité. Il est donc proposé, comme les années précédentes, de confier certaines missions à l'agence Hauts de Garonne Développement, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'économie et d'emploi.

En 2024, l'Agence Hauts de Garonne Développement s'est investie dans :

- le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises,
- l'animation et gestion de pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les Clubs d'entreprises et les acteurs de l'économie,
- la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole et les autres partenaires.

Le montant de la cotisation liée au fonctionnement de Hauts de Garonne Développement est fixé à la somme globale de 18 068 € au titre de l'année 2025. Ce dernier est calculé sur la base du nombre d'habitant de la Commune X 1,00€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'agence "Hauts de Garonne Développement" ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique et de la Commission Vie Associative réunies le 2 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement de la cotisation communale de 18 068 € à l'agence Hauts de Garonne Développement.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 Chap. 65 - Article 6574-824.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 abstentions (Catherine ARNOLD, Séverine CASTAGNET, Nicolas CALT, Jonathan SINSOU, Alexandre LEDOUX)

Alexandre BOURIGAULT s'est déporté sur cette délibération ; il n'a pris part ni à la préparation, ni au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Andrée **COLLIN**
Secrétaire de séance

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac